

DEC150947DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC132448DAJ du 1^{er} septembre 2013 portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions d'adjointe à la directrice ;

Vu la décision DEC150946DAJ du 31 mars 2015 portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} avril 2015, au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

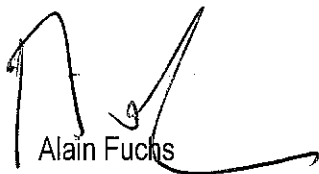
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

- en matière de dons et legs, les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ophélie Robin, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion par intérim, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 31 mars 2015



Alain Fuchs